

**PROJET D'EDUCATION POUR LA QUALITE ET LA PERTINENCE DES
ENSEIGNEMENTS AUX NIVEAUX SECONDAIRE ET UNIVERSITAIRE (PEQPESU)**



Project ID. : P149233

RESUME DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)

Le Projet d'Education pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements du Secondaire et Universitaire « PEQPESU » en République Démocratique du Congo (RDC) couvre neuf provinces que sont : la ville province de Kinshasa, les anciennes provinces du Kasai-Occidental, du Katanga, de l'Orientale, de l'Equateur, de Bandundu, le Nord et le Sud Kivu ainsi que l'actuelle province de l'Ituri qui font partie intégrante de la composante quatre (4).

L'Objectif du Projet est : (i) d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences au secondaire (tronc commun et secondaire scientifique) ; (ii) de renforcer la pertinence de l'enseignement technique et professionnel dans les secteurs prioritaires aux niveaux secondaire et tertiaire ; et (iii) d'apporter la réponse en situation de crise ou d'urgence.

Le Projet PEQPESU a trois principales composantes et une composante pour la coordination et de supervision de la mise en œuvre des activités du Projet.

La Composante 1 : Amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques et des sciences au niveau du secondaire.

La Composante 2 : Amélioration de la pertinence de l'enseignement technique et professionnel au niveau secondaire et tertiaire dans les secteurs prioritaires avec trois sous-composantes.

La composante 3 : Coordination, suivi, et évaluation du projet ; et

La composante 4 : initiative de la résilience communautaire d'urgence dans les zones affectées par la maladie à virus Ebola (MVE). La composante aura une seule activité : les Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) ou Cash for Work, destiné à soutenir l'économie régionale, renforcer la résilience communautaire, améliorer la cohésion sociale et promouvoir la gouvernance locale.

Les composantes initiales du projet sont mises en œuvre dans six provinces : la ville province de Kinshasa, les anciennes provinces du Kasai-Occidental, du Katanga, de l'Equateur, du Bandundu, l'Orientale et les nouvelles provinces du Nord et Sud Kivu ainsi que la province de l'Ituri qui font partie de la nouvelle composante 4 relative à la réponse à l'urgence (CERC : Contingent Emergency Response Component) qui sera exécutée dans trois provinces touchées par la maladie à virus Ebola. Cette composante sera exécutée par le FSRDC auquel le PEQPESU délèguera sa maîtrise d'ouvrage à travers une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (CMOD).

Etant donné que le type d'activité (THIMO-CFW) et les zones de mise en œuvre de la composante 4 sont les mêmes que celles du Programme STEP-PIP/PPA-PEQPESU/CERC qui sera mis en œuvre par le FSRDC, la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités spécifiques à cette composante seront mises en œuvre par le Fonds Social.

Le présent CGES du PEQPESU a été mis à jour pour tenir compte des nouveaux risques associés à la présence de la maladie à Ebola dans les zones d'intervention de la CERC, y inclus un plan d'action pour des mesures de risque contextuelles supplémentaires liées à la maladie à Ebola figurant en l'annexe.

Dans ce CGES, les impacts environnementaux et sociaux aussi bien positifs que négatifs ont été identifiés dans chaque composante, les risques sont examinés et les mesures nécessaires d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux négatifs sont identifiées.

Les principaux bénéfices socio-économiques offerts par le projet sont entre autres :

- Amélioration de l'état de l'éducation de la population ;
- Acquisition d'un guide de l'enseignement de mathématique et des sciences ;
- Formation des enseignants de qualité de mathématique et des sciences ;
- Taux d'accroissement des élèves et étudiants en sciences techniques et professionnelles
- Réhabilitation des bâtiments scolaires ;
- Acquisition des matériels de laboratoires de qualité ;
- Création d'emplois durant la phase des travaux ;
- Développement économique et maîtrise stratégique du secteur de l'éducation ;
- Développement de services adaptés aux besoins divers des usagers (éducation, culture, santé, loisirs, commerce, etc.) qui nécessitent désormais la performance de l'état de l'éducation des intervenants ;
- Simplification des démarches administratives pour les populations et les renforcements des gestions de services de l'éducation ;
- Acquisition des appuis matériels scolaires important pour des zones de projet ;

En opposition, les impacts sociaux négatifs significatifs vont concerner principalement les impacts liés à la réhabilitation des bâtiments, l'acquisition potentielle des terres pour la réhabilitation des infrastructures, l'entreposage des matériaux et équipements scolaires, et le risque inhérent de la propagation de Maladie à Virus d'Ebola.

Aussi, les impacts sociaux négatifs plausibles consécutifs aux travaux concernent : la perturbation du cadre de vie, la génération de déchets solides et liquides, l'occupation de terrains privés par les engins et équipements des chantiers, la destruction probable de cultures, les risques d'altération de vestiges archéologiques lors des fouilles, les risques de perturbations des réseaux des concessionnaires de réseaux (eau, téléphone, électricité), le risque de propagation de virus Ebola, les risques de violences basées sur le genre (VBG), y compris l'exploitation et abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel, le recrutement des enfants dans la phase des

travaux, etc. Cependant, vu que le projet ne construira pas des infrastructures, si non la réhabilitation, il n'impactera pas vraiment sur la population.

Les mesures d'atténuation des impacts négatifs ont été identifiées. Il convient de mentionner qu'il y aura un premier niveau de réduction des risques par le design même du projet. Le « design » prendra en compte les meilleures pratiques internationales, ainsi que les recommandations du CGES et des EIES, y compris l'engagement des Experts en VBG afin de veiller à ces risques dans la mise en œuvre de toutes les quatre composantes du projet. Par ailleurs, un accent particulier sera accordé au respect scrupuleux de la législation du travail, compte tenu des préoccupations possibles sur le travail forcé ou le travail des enfants. Au niveau de la composante 4, les mesures appropriées de la lutte contre la MVE seront recommandées sur les chantiers.

De même, des mesures spécifiques sont proposées dans le CGES pour permettre au projet d'être en conformité avec les politiques déclenchées et notamment la PO4.01 se rapportant sur l'Evaluation Environnementale.

Toujours dans l'optique de renforcer la gestion environnementale et sociale du PEQPESU, le CGES a prévu un processus de sélection des activités du PEQPESU; des mesures d'atténuation des impacts négatifs, y compris les Directives Environnementales pour les Entreprises contractantes et les Directives applicables sur Hygiène, Environnement et Sécurité ; des mesures en cas de découvertes archéologiques ; des mesures de renforcement institutionnel (Renforcement de l'expertise environnementale de l'Unité de Coordination du PEQPESU) ; des mesures de renforcement technique ; l'information des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet et la sensibilisation des populations ; les évaluations environnementales et sociales à faire pour que les activités du PEQPESU soient en conformité avec la législation nationale ainsi qu'avec les politiques opérationnelles de la Banque mondiale.

Il en est de même de la proposition d'un Plan de consultation et d'un Plan de Suivi qui seront exécutés sous la coordination d'UCT/PEQPESU, par l'Expert Environnement et Social avec l'appui de l'ACE.

Le présent CGES fournit aussi des recommandations détaillées concernant les arrangements institutionnels. La mise en œuvre des activités sera assurée par des Prestataires privés, mais aussi des structures publiques. Le suivi environnemental et social sera structuré comme suit:

- (i) la supervision des activités (composante 1-2) sera assurée par l'UCT/PEQPESU, et la composante 4 par le FSRDC, et appuyé par un Expert en VBG;
- (ii) le suivi « externe » sera effectué par l'ACE, qui recevra un appui du projet à cet effet ; l'évaluation sera effectuée à la fin du projet PEQPESU.

Les principaux acteurs de la mise en œuvre du présent CGES sont :

- Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD)
- L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)
- Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
- Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
- Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
- Ministère de l'Aménagement du Territoire
- Ministère de la Santé
- Les Acteurs Non Gouvernementaux
- Bureaux d'Etude et Contrôle
- Entreprises de BTP

Pour la Composante 4 :

Comme dit précédemment, cette composante sera mise en œuvre dans les zones affectées par la maladie à virus Ebola (MVE) par le Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC) auquel le PEQPESU a confié la mise en œuvre à travers une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (CMOD).

La composante aura une seule activité : les Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) ou Cash for Work, destiné à soutenir l'**économie régionale**, renforcer la **résilience communautaire**, améliorer la **cohésion sociale** et promouvoir la **gouvernance**

Comité de Pilotage du Projet :

Le Comité de Pilotage du Projet décidera des grandes orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet et des modalités d'exécution y relatives. Le comité devra veiller à assurer en son sein la présence de représentants du MECNT.

Unité Technique d'Appui du projet (UTA/P) :

Elle aura la responsabilité globale de la mise en œuvre du présent CGES et des instruments et autres mesures de sauvegarde environnementale et sociale relatives au projet. Elle assure, la préparation desdits documents, l'obtention des certificats et permis requis par les réglementations nationales pertinentes avant toute action, Elle rend compte au comité de pilotage de toutes les diligences, et assure que la Banque et les autres acteurs reçoivent tous les rapports de surveillance E&S. A cette fin, elle dispose d'unité environnementale et sociale constituée d'un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale.